

Bruxelles, le 3 mai 1990

NOTE BIO(90)121 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

REUNION DE LA COMMISSION DU 2 MAI 1990

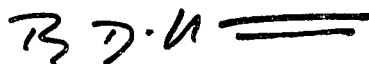
La Commission qui avait un ordre du jour chargé a adopté de nombreuses mesures le 2 mai. Parmi les plus notables :

- le plan d'action coordonné vis-à-vis de certains pays de l'Est qui recense les priorités que pourraient avoir le G 24 en cas d'extension formelle de l'action Phare à d'autres pays que la Pologne et la Hongrie.
- la conclusion de l'accord constitutif de la BERD.
- l'approbation des 44 cadres communautaires d'appui établis au titre de l'objectif 5 b, dernier objectif à être approuvé par la Commission et expression de la nouvelle politique de développement rural (ce sujet fera l'objet d'une conférence de presse ce jeudi 3 mai par M. Mac Sharry).
- la présentation d'une vue d'ensemble des initiatives communautaires et l'approbation de l'approche générale de la seconde série d'initiatives fondée sur l'intégration des infrastructures de base, le renforcement des ressources humaines et le renforcement de l'intégration des zones rurales. En tout 1,7 milliard d'Ecus sera dépensé pour ces initiatives qui viendront compléter le premier volet de 2,1 milliards (et comportant Rechar, Envireg, Stride, Interreg et Regis). C'est d'autre part au titre de l'intégration des infrastructures de base que la Commission a décidé d'attribuer 300 Mécus aux réseaux énergétiques Regen dans les régions les moins développées de la Communauté (IP351) pour favoriser les réseaux de gazoducs.
- l'extension pour deux ans de la sixième directive sur l'aide aux chantiers navals qui arrive à échéance fin 1990 (P29).
- enfin plusieurs mesures sur l'environnement et notamment sur les camions propres, sujet sur lequel M. Ripa di Meana a donné une conférence de presse (cf note bio 120).

La Commission a aussi longuement discuté en restreinte des suites à donner au Conseil européen "informel" de Dublin et elle a décidé de tenir un séminaire à la mi-mai puis un autre en juillet pour définir sa position dans ce débat essentiel pour l'avenir de la Communauté.

Elle a d'autre part engagé un débat d'orientation sur la fiscalité indirecte, sur l'opportunité de mettre en oeuvre le compromis du Conseil de la fin de l'année dernière, sur l'automatisme du passage du régime transitoire obtenu par le compromis et le régime définitif, sur l'allègement des charges et le contrôle des fraudes. Large soutien a été apporté à cette stratégie de Mme Scrivener qui devra faire l'objet d'une décision formelle dans une des toutes prochaines Commission.

Amitiés,



Bruno Dethomas